

COMPTE-RENDU

Diagnostic partagé Rue frère

Mardi 24 juin à 18h30, Maison de Quartier Chantecler

Présents :

- Bernard Blanc, Maire adjoint du quartier Chartrons, Grand-Parc, Jardin Public.
- Guillaume Mangane, Secrétaire Général de la mairie de quartier Chartrons, Grand-Parc, Jardin Public
- Antoine Péjean et Benjamin Malinge, Direction du Développement et de l'Aménagement, Bordeaux Métropole
- Bertille Libault, Mission Démocratie Permanente, Ville de Bordeaux
- 4 étudiants en Sciences Po et de l'école d'architecture
- 23 participants.

PRESENTATION

La réunion est introduite par Monsieur Bernard Blanc, maire adjoint du quartier Chartrons, Grand-Parc, Jardin Public. L'objectif de cette consultation est de répondre au mieux aux attentes des riverains pour une meilleure qualité de vie dans un contexte de réchauffement climatique.

CONTEXTE

(voir présentation)

Le diagnostic partagé permettra de débiter une étude préliminaire. La rue Frère fait partie du schéma global de la trame verte (corridor de biodiversité). Des éléments de contexte de la rue sont partagés.

RETOUR QUESTIONNAIRE

(voir présentation)

Les flyers permettant de répondre au questionnaire ont été distribués dans les boîtes aux lettres de :

- la portion de la rue Frère entre la place Barckhausen et la place Paul Doumer,
- la rue Paul Verlaine

- la rue Albert Pitres.
- les portions de rues perpendiculaires à la rue Frère entre Paul Verlaine et Albert Pitres.

De plus, les étudiants impliqués dans la démarche ont été au-devant des usagers de la rue Frère en proposant de répondre au questionnaire dans l'espace public.

MISE EN DIALOGUE

- **Peut-on considérer que les réponses de 53 répondants au questionnaire sont représentatives ?**

Bien que le questionnaire ne soit pas représentatif de l'intégralité des avis des habitants de la rue Frère, les résultats présentés permettent d'observer des tendances et de lancer la discussion. Cette réunion ainsi que le diagnostic en marchant vous permettent de réagir, d'apporter vos contributions en approuvant ou désapprouvant les résultats du questionnaire.

- **Pourquoi avoir choisi la rue frère ? Pourquoi une portion de la rue est-elle exclue ?**

Cette décision s'explique par la volonté d'éviter une superposition avec d'autres réflexions de mobilité déjà en cours dans cette zone (plan de circulation rue Lagrange/Godard). L'éventualité d'un élargissement du secteur étudié a été soulevée. À ce jour, il n'est pas prévu d'étendre le périmètre au-delà de ses limites actuelles.

- **Un secteur borné pourrait-il être instauré ?**

Les secteurs bornés sont instaurés pour délimiter des secteurs piétonniers et commerçants. La rue Frère étant un quartier résidentiel, la création d'un secteur borné dans cette rue ne fait pas l'objet de réflexion. Les bornes sont aussi une contrainte importante pour les riverains.

- **Remarque sur l'insécurité ressentie liée à l'extinction de la lumière la nuit.**

Le débat sur l'éclairage a débuté en 2021 dans un contexte de crise énergétique avec le prix de l'électricité qui avait multiplié par 7 pendant quelques semaines pour les collectivités et entreprises. Cette extinction permettait donc de faire des économies d'énergie. La campagne de changement des ampoules (passage en LED) pour diminuer les consommations électriques et rallumer progressivement dans les quartiers est en cours.

A la suite de retours d'expérience habitant, l'extinction de la lumière a été réduite. Elle est désormais effective entre 2h30 et 5h du matin.

- **Quelle est la norme pour les trottoirs ? Les trottoirs doivent être utilisés par les piétons, et non obstrués par les poubelles/végétation. Il faut penser aux PMR en priorité.**

Dans l'aménagement de voirie, tout est normé par rapport aux normes PMR. Pour des aménagements neufs, la largeur recommandée d'un trottoir est de 1m40.

Cependant, les aménagements anciens respectent rarement cette norme. La mise aux normes de la largeur des trottoirs ne s'envisage qu'à l'occasion de travaux de requalification complète d'une voie, ce qui impose souvent de supprimer du stationnement. L'intention de la ville pour la rue Frère n'est pas de lancer une requalification complète de la rue, mais de venir améliorer la situation existante, ce qui pourrait passer par la mise en norme des carrefours avec des bateaux.

Le problème des pavés déchaussés dans les rues anciennes dépend de l'état du support sur lequel reposent les pavés. Il sera nécessaire de vérifier tous les pavés des trottoirs de la rue Frère et d'intervenir ponctuellement là où la situation l'exige.

Des verbalisations sont faites concernant les poubelles non rentrées.

- **Difficulté accrue de trouver des places de stationnement. On a dépassé la côte d'alerte en termes de stationnement. Les places supprimées rue St Joseph, place des Chartrons, engendrent un report sur la rue Frère.**

L'enquête sur le stationnement a confirmé une saturation notable, notamment la nuit. Ce constat est similaire à celui observé dans d'autres secteurs de Bordeaux.

- **Les cyclistes remontent la rue en sens interdit alors qu'il n'y a pas de double sens cycliste.**

La circulation des vélos à contre sens sur la rue frère est techniquement possible. Cela nécessite des petits aménagements (signalisation) et la prise d'un arrêté de circulation. C'est un point qu'il faudra examiner.

Par ailleurs, la ville mène une campagne de verbalisation par la police municipale en direction des vélos. Des amendes sont données jusqu'à 135 euros en fonction des infractions.

- **Quelles sont les alternatives possibles au réaménagement de cette rue ?**

Les premiers aménagements que nous pouvons faire sont des mises aux normes au niveau des carrefours.

Sur des rues similaires, il est possible de végétaliser sur des zones où il n'y a pas de réseaux en souterrains. La rue Frère offre assez peu de possibilités en ce sens. Il n'y a

pas forcément de place pour des arbres mais cela peut être des arbustes.

Il est également possible d'aménager la rue en zone partagée (type zone de rencontre) en mettant toute la chaussée au même niveau, mais il s'agit alors d'une requalification générale de voirie ce qui induit un coût élevé de travaux.

➤ Des places de stationnements sont parfois réservées aux entreprises qui effectuent des travaux. Cependant ils ne les utilisent pas. Est-il possible de sanctionner ?

Les entreprises qui effectuent des travaux chez les particuliers ont souvent besoin de stationner à proximité de leur chantier. Elles sollicitent une autorisation auprès de la ville et le stationnement réservé est facturé (forfait journalier). Effectivement, la place n'est pas toujours occupée car les véhicules peuvent avoir besoin d'aller réapprovisionner le chantier. En outre, ces zones barrières n'ont pas seulement vocation à permettre à l'entreprise de stationner, cela peut également servir à protéger les piétons des chutes d'objets et/ou à créer des zones de stockage de matériaux.

Ces zones sont essentielles, car les difficultés de stationnement découragent de nombreux artisans qui ne veulent plus travailler en cœur de ville.

Des mésusages sont possibles, il faut alors prendre contact avec la mairie de quartier.

DIAGNOSTIC EN MARCHANT RUE FRERE



Le groupe a été divisé en 2 sous-groupes : à partir de l'intersection avec la rue Luckner, l'un se dirige vers la place Barckhausen, l'autre vers la place Paul Doumer.

<p>Intersection rue Saint Hubert</p>	<p>Mobilité “Véhicule motorisé” : Une mise à sens unique de la rue Saint-Hubert a été proposée, en raison de la faible largeur de la voirie, jugée inadaptée à une circulation bidirectionnelle.</p> <p>Mobilité piétonne/PMR : Compteur électrique sur le trottoir qui gêne de l'espace et rend le trottoir étroit. Trottoirs pas tous mis à niveau sur les 4 coins de l'intersection. Il manque quelques passages piétons aux intersections</p> <p>Mobilité “modes doux” : Place des vélos attachés sur les barrières dans la rue : deux avis divergents = les piétons préfèrent que le vélo soit attaché côté route pour pouvoir marcher et les automobilistes trouvent ça dangereux car ils réduisent la place disponible sur la chaussée</p> <p>Place du végétal : Des arbustes sur le trottoir non-entretenus par les habitants, ce qui empêche de pouvoir utiliser le trottoir correctement.</p>
<p>Intersection rue Saint Maur</p>	<p>Mobilité piétonne/PMR : L'ajout de passages piétons a été identifié comme une nécessité, notamment rue Saint-Maur, en raison de la fréquentation piétonne importante vers l'école Montgolfier.</p>

	<p>Problème aux intersections, la distance sans voiture n'est pas respectée, ce qui gêne la bonne visibilité des usagers et usagères tous modes confondus. Bientôt, il y aura une norme de visibilité de 5 m.</p> <p>Place du végétal : Le trottoir est submergé par les mauvaises herbes et n'est pas du tout praticable.</p>
Intersection rue Luckner	<p>Place du végétal : Problème d'entretien des permis de végétaliser et de l'état des trottoirs. Il faut couper les fleurs quand elles sont fanées.</p> <p>Mobilité piétonne/PMR : trottoirs non adaptés aux PMR et poussettes => obligés de rouler sur la chaussée, déjà un accident d'une personne qui est tombée.</p> <p>Des poubelles gênent le passage.</p> <p>Patrimoine : Une personne dit avoir acheté ici pour le charme bordelais dont les pavés font notamment partie.</p>
Intersection rue Mongolfier	<p>Mobilité piétonne/PMR : On marche au milieu de la rue pour ne pas tomber, des pavés sont sortis. Cela peut gêner les automobilistes.</p> <p>Mobilité "Véhicule motorisé" : Problème de cône de visibilité à droite en sortant de la rue Mongolfier : les gens s'avancent sur la rue Mongolfier et quand les voitures arrivent vite rue Frère, il y a des accidents, presque un par mois.</p> <p>Les solutions pourraient être un miroir, un ralentisseur, ou un stop sur la rue Frère.</p> <p>Le cédez le passage est grillé rue Mongolfier.</p> <p>La vitesse excessive fait peur avec la proximité de l'école.</p>
Intersection rue Ducau	<p>Place du végétal : Ça pousse sur les trottoirs et ça prend la place aux piétons.</p>
Intersection rue du Jardin Public	<p>Mobilité piétonne/PMR : Les intersections ne sont pas toutes faites (bateau).</p> <p>Mobilité "modes doux" : Beaucoup de vélos remontent à contre sens. Est-ce que ça pourrait se faire de mettre un contre-sens pour les vélos ? On accepte en principe quand c'est étroit mais qu'il y a peu de circulation, ce qui n'est pas le cas de la rue frère.</p> <p>Mobilité "Véhicule motorisé" : Les automobilistes ne voient pas le sens interdit et le prennent.</p>
Intégralité de la rue	<p>L'entretien des trottoirs a été mentionné, mais l'accent a surtout été mis sur la mise aux normes PMR, en particulier au niveau des carrefours.</p> <p>Dans la rue, les pavés sont sur sable ici et non sur béton comme à d'autres endroits, ce qui explique l'état des trottoirs et les pavés qui se déchaussent. Cependant, cela permet un meilleur écoulement de l'eau</p>

Quelques illustrations :



Poubelles laissées sur le trottoir empêchant la circulation des piétons



Végétation envahissante



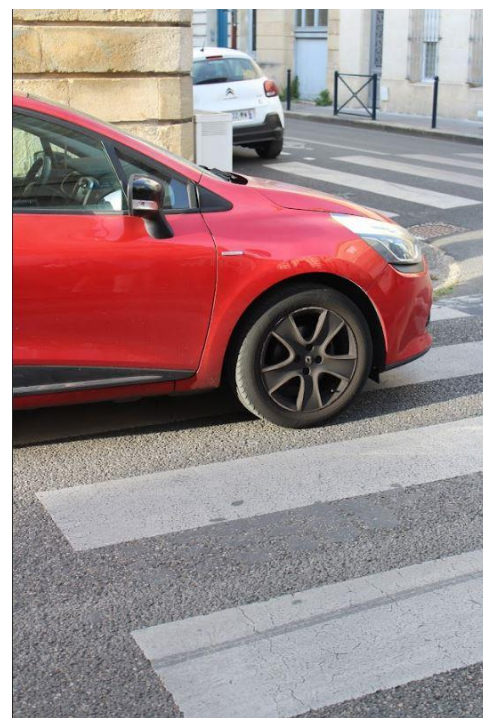
Statio. vélo et végétation sur le trottoir



Pavés dangereux



Intersection pas aux normes



Stationnement dangereux intersection